

<https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>



# Programme **SEJOUR** de halte migratoire

- Programmes de recherche - Axe 2. Migration et dispersion -

Date de mise en ligne : mardi 1er juillet 2014

---

Copyright © Le C.R.B.P.O. - Tous droits réservés

---

## Thème SEJOUR : suivi du SEJOUR de halte migratoire

### Sommaire

- [Cadre général](#)
- [Utilisation de marques \(...\)](#)
- [Demande de création d'une \(...\)](#)
- [Annuaire des stations SEJOUR](#)
- [Protocole](#)
- [Modifications par rapport \(...\)](#)

## Cadre général

Le thème **SEJOUR** a pour but de documenter les variations de stratégies de halte migratoire des passereaux entre individus, dans l'espace et dans le temps.

[Le protocole](#) définit les conditions pour mettre en oeuvre le protocole **SEJOUR**.

Les espèces pouvant être ciblées sont [les espèces Â« SPOLables Â»](#), ainsi que le Rôle d'eau, le Petit-duc scops, la Locustelle luscinoïde, la Phragmite aquatique, le Pouillot à grands sourcils et la Rémiz penduline. Pour rappel, toute espèce peut être suivie par baguage, mais si l'espèce n'est pas listée comme SPOLable, le suivi ne peut se faire que dans le cadre d'un programme personnel.

Retrouvez les [publications et rapports issus du programme sur les pages dédiées du site](#).

## Utilisation de marques complémentaires

Pour le thème **SEJOUR**, et sur les espèces s'y prêtant (facilement observables), vous pouvez aussi avoir recours à du marquage coloré (uniquement combinaison de bagues colorées et/ou gravées) afin de documenter le temps de séjour des individus sur une zone plus large que la zone de capture (voir le protocole).

Si vous envisagez d'utiliser des marques colorées, consultez les [recommandations de bonne pratique et de référencement sur l'article dédié](#). Dans la liste des espèces Â« SPOLables Â», vous trouverez les espèces pour lesquelles il est impératif d'utiliser des codes uniques (en général, c'est les espèces à forte mobilité et facilement observable). A chaque déclaration de SEJOUR, nous vérifions le mode de marquage coloré que vous envisagez de mettre en oeuvre, et c'est sur la base de cette déclaration que nous modifions votre autorisation de capture en conséquence.

## Demande de création d'une station de suivi SEJOUR

Lorsque vous souhaitez créer une station de suivi **SEJOUR**, informez-nous en en remplissant en ligne [le formulaire](#)

[de déclaration de station de suivi de la migration](#) [1]. Cela nous permet de tenir à jour la liste des stations SEJOUR par espèce et par département (cf. annuaire ci-dessous).

Ce formulaire est aussi l'interface qui vous permet de demander à ce que nous émettions votre autorisation - la vôtre, et celles des autres bagueurs que vous déclarerez comme participants au suivi - à effectuer du marquage coloré sur une liste restreinte d'espèces dans le cadre du thème **SEJOUR**.

## Annuaire des stations SEJOUR

Cet [annuaire liste les toutes les stations SEJOUR](#) déclarées via le formulaire en ligne, et validées (en date du 06/09/2017). Le but est de faciliter les échanges de bonnes pratiques, données, résultats et idées entre bagueurs suivant un même protocole, un même groupe d'espèces ou un même habitat. Par ailleurs, pour le protocole SEJOUR, il est **recommandé de se regrouper à plusieurs bagueurs** pour parvenir à maintenir le suivi dans la durée. Cet annuaire vous permettra d'identifier les stations déjà existantes, et auxquelles vous pourriez participer.

Pour rechercher des stations par protocole ou par département, utilisez le filtre sur la colonne correspondante. Pour recherche des suivis par espèce, utilisez le filtre sur la colonne « Espèce », en recherchant avec le code espèce (p. ex. SAXRUB pour Tarier des prés). Pour obtenir le contact de bagueurs que vous ne connaissiez pas, consultez [l'annuaire des bagueurs](#)).

Répartition des stations SEJOUR pour 2013-2014

```
<a href='https://crbpo.mnhn.fr/IMG/jpg/carte_stations_sejour_2013_2014.jpg' title='JPEG - 89.3 ko' type='image/jpeg'>
```

```
[https://crbpo.mnhn.fr/local/cache-vignettes/L150xH90/carte_stations_sejour_2013_2014-dd04e-1357c.jpg]
```

Le référent CRBPO : [Pierre-Yves Henry](#)

## Protocole

[v. 1.6. - 01/07/2016.](#)

## Modifications par rapport aux versions précédentes

v. 1.6. - 01/07/2016 : (i) Codage de l'usage de la repasse avec le champ RE\_SESSION. (ii) Ajout de la mesure de la longueur du tarse (LT). (iii) Les instructions de saisie concernant les informations obligatoires pour toute donnée de baguage ont été enlevées du protocole, la référence unique pour ça étant la section 2 de la version en vigueur du « Guide de saisie ». Certains rappels sont toutefois maintenus pour les variables trop souvent oubliées ou mal renseignées.

v. 1.5. - 12/01/2016 : Clarification de l'intérêt du relevé systématique de l'état de mue (variable MU) .

v. 1.4 - 21/10/2015 : (i) clarification sur la nécessité de prendre des mesures biométriques ; (ii) ajout d'une instruction sur un nombre minimal souhaitable de filets

v. 1.3 - 16/01/2015 : retrait de la Fauvette à lunettes de la liste d'espèces-cibles.

## Programme SEJOUR de halte migratoire

---

v. 1.2 - 25/08/2014 : (i) Le champ THEME n'est plus à remplir pour le protocole SEJOUR. Seul le champ THEME SESSION est utile - et obligatoire - pour identifier les groupes de données collectées lors de la mise en oeuvre du protocole SEJOUR. Il n'est donc plus demandé de distinguer les données des espèces-cibles des données des autres espèces dans le champ THEME ; (ii) clarification de la définition des espèces-cibles pour l'inscription au protocole SEJOUR ; (iii) extension de la liste des espèces qui peuvent être ciblées.

v1.1 - 11/07/2014 : clarifications sur comment combiner ACROLA et SEJOUR, et comment combiner le minimum de 10 semaines de PHENO avec le protocole SEJOUR.

v1.0 - 01/07/2014 : ce protocole est une version standardisée des protocoles antérieurs « HALTE migratoire » et « migration postnuptiale des passereaux paludicoles », centrée sur la quantification du processus de halte migratoire.

---

[1] Vous devez être connecté comme « Bagueur » pour accéder à ce formulaire.